

CHOISIR OU ÊTRE CHOISI

APPROCHES CRITIQUES DE LA SÉLECTION



DIRECTION
Julien Gargani
Annick Jacq



14

CHOISIR OU ÊTRE CHOISI

Approches critiques de la sélection

DIRECTION

Julien Gargani

Annick Jacq

COLLECTION « ACTES »

Comité éditorial

Elsa Bansard (Université Paris-Saclay, MSH Paris-Saclay)
Marianne Blidon (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IDUP)
Stefano Bosi (Université d'Évry, CEPS)
Maryse Bresson (UVSQ, Printemps)
Sophie Chiari (IHRIM, MSH Clermont-Ferrand)
Claude Didry (CNRS, Centre Maurice Halbwachs)
Pierre Guibentif (Iscte Institut universitaire de Lisbonne, Dinâmia'CET_Iscte)
Christian Hottin (ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines
et de l'Architecture, UMR Héritages, CTHS)
Flavie Lavallée (Université Paris-Saclay, MSH Paris-Saclay)
Sébastien Oliveau (Université Paris-Saclay, MSH Paris-Saclay)
Delphine Placidi-Frot (Université Paris-Saclay, IEDP, associée au Printemps)
André Torre (INRAE, AgroParisTech)

* * *



MSH Paris-Saclay Éditions, Université Paris-Saclay, 2025.

4, avenue des Sciences, 91190 Gif-sur-Yvette

www.msh-paris-saclay.fr

Collection « Actes »

ISSN 2800-7891



Cet ouvrage est publié en accès ouvert selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Utilisation non commerciale – Pas d'œuvre dérivée 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0), qui permet le partage de l'œuvre originale (copie, distribution, communication) par tous moyens et sous tous formats, sauf à des fins commerciales, à condition que l'œuvre originale soit correctement citée et diffusée sans modification, dans son intégralité.

Pour plus d'informations : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

ISBN 978-2-9597054-1-0

Le sport, forme idéale de sélection ?

Manuel SCHOTTÉ

Le sport est souvent assimilé à une forme de sélection parfaite. Fondé sur l'égalité formelle de tous les participants, il consacrerait les plus performants d'entre eux, qui accèderaient naturellement au sommet de la hiérarchie sportive. C'est à ce titre qu'il est souvent érigé en modèle, en tant qu'il mettrait en forme un type de sélection fondamentalement juste. Le texte revient sur cette évidence en montrant d'abord que le mode de sélection qui prévaut en sport n'a rien de naturel, puisqu'il est le produit d'une série d'investissements et de mises en forme tout à fait contingents. Il souligne ensuite que les conditions d'accès à la réussite sociale renvoient à un ensemble de déterminismes sociaux conduisant à altérer sérieusement l'image d'un espace qui consacrerait automatiquement les plus « talentueux ». Il interroge enfin le rôle que joue la fiction d'une sélection parfaite dans le maintien de fortes inégalités en termes de reconnaissance matérielle et symbolique entre sportifs. C'est fort de cette triple mise en point que le texte interroge au final le sens que peut revêtir le fait de prendre la sélection sportive comme modèle. Si elle est un modèle, c'est celui d'une forme avancée de darwinisme social.

MOTS-CLÉS : sport, compétition, sélection, légitimité, darwinisme social

Le sport est souvent assimilé à une forme idéale de sélection. C'est en substance ce qu'explique Alain Ehrenberg dans son livre *Le culte de la performance*. Le sport constituerait, selon cet auteur, un « idéal de justice individuelle » (Ehrenberg, 1991 : 18), en ce qu'il engendrerait une hiérarchisation des individus non biaisée, car uniquement basée sur des différences de mérite personnel.

Cela tient à plusieurs caractéristiques du sport. La première est liée au fait qu'il est fondé sur le principe de l'égalité formelle de tous les participants. Quelle que soit la discipline considérée, tout est fait pour égaliser

les chances des différents concurrents : tous jouent avec les mêmes règles, avec le même équipement, dans les mêmes conditions. La compétition sportive est structurée autour de ce principe fondamental d'une standardisation des conditions de la concurrence. La compétition est la même pour tous et il y a un garant – l'arbitre ou le juge – qui est chargé de faire respecter ce principe d'une compétition réglée et qui a le pouvoir d'exclure celui qui y déroge. On repère certes des contournements de ce principe (dopage, tricherie, avantage technologique, etc.), mais le fait qu'ils suscitent une réprobation généralisée atteste que ces pratiques contreviennent à un principe fondateur du sport : l'égalité des chances des concurrents.

Deuxième dimension : le sport constitue un espace autonome, doté de ses propres critères de fonctionnement et de hiérarchisation, qui conduit à ce que les attributs qui font d'ordinaire la puissance sociale y soient démonétisés. Quel que soit son statut ou sa richesse, un concurrent ne vaut, sur l'aire de jeu, que ce que valent ses compétences sportives. Toutes les propriétés comme l'argent, le diplôme ou le réseau, qui sont essentielles dans la compétition sociale quotidienne, ne sont d'aucun poids lors d'une épreuve sportive. Comme l'ont montré Norbert Elias et Eric Dunning ([1986] 1994), les concurrents ne sont définis, durant le temps de la compétition, que par leurs propriétés sportives, puisque, pendant ce moment particulier, seules les règles et les compétences sportives valent (au point parfois d'outrepasser les règles du droit : c'est le cas en boxe où il est autorisé de faire sur le ring ce qui est d'ordinaire interdit, à savoir frapper quelqu'un).

Le sport se caractérise aussi par le fait que chaque discipline donne lieu à une échelle unique de classement¹. Contrairement à d'autres univers où il existe diverses instances de consécration (songeons par exemple à la diversité des prix littéraires), les fédérations sportives disposent d'un monopole dans la distribution des titres et honneurs sportifs (Schotté & Vincent, 2020). De fait, là où il est impossible de dire qui est le meilleur physicien ou le meilleur écrivain du monde, il n'y a guère de doute

¹ Il faudrait, en toute rigueur, dire qu'il existe deux échelles de classement : une qui ne concerne que les hommes et une autre, autonome, qui ne concerne que les femmes.

sur l'identité du champion du monde de telle spécialité sportive : c'est celui qui a remporté l'épreuve où le titre était mis en jeu. Cette singularité de l'espace sportif est redoublée par le fait qu'il donne lieu à une objectivation très précise des hiérarchies. Dans les sports où la performance est mesurée (athlétisme, natation), il est par exemple possible de savoir qui est le 385^e meilleur performeur mondial de l'année dans une épreuve donnée. Dans les autres pratiques, cela donne lieu à l'existence de divisions (sports collectifs) ou de classements (tennis, cyclisme) qui regroupent les concurrents de même niveau. L'importance de ce principe hiérarchisant se repère aussi dans les trésors d'imagination déployés par les dirigeants sportifs pour départager les concurrents, *via* la mise en place de dispositifs spécifiques (comme les tirs au but au football).

L'ensemble de ces caractéristiques (égalité formelle des concurrents ; autonomie de la compétition sportive ; unicité et prégnance des classements hiérarchisants) conduit à ce que le sport puisse être perçu comme un espace de compétition « pur », en ce qu'il conduirait à la consécration des meilleurs, qui accéderaient naturellement au sommet de la hiérarchie sportive. C'est à ce titre qu'il est souvent érigé en modèle, en tant qu'il mettrait en forme un type de sélection fondamentalement juste. C'est parce qu'il permettrait aux plus méritants de briller, sans qu'existe d'entrave à leur succès, que le sport serait le siège d'une forme idéale de sélection. Il donnerait lieu à un ordonnancement fondé sur le seul mérite des uns et des autres. En conséquence, il serait juste que ceux qui dominent la compétition sportive soient particulièrement bien récompensés d'un succès qu'ils ne devraient qu'à eux-mêmes.

C'est cette lecture générale que le présent texte entend interroger. Pour cela, le propos s'appuie sur des travaux de sciences sociales qui, une fois mis bout à bout, viennent sérieusement écorner l'image idéalisée fréquemment accolée à la compétition sportive.

Les conditions socio-historiques d'une compétition réglée

Une première façon d'interroger la compétition sportive et le type de sélection des individus qui lui est associé consiste à revenir sur les conditions de sa genèse et sur les principes qui la sous-tendent. Contrairement à une idée reçue très répandue, la compétition sportive n'est pas un mode

d'organisation spontané. La précision importe, car il est souvent dit à propos des sports qui supposent le moins de matériel, comme la course à pied, qu'ils constituent des pratiques « naturelles ». S'il est certain que la course est une forme de locomotion très ancienne, il en va tout autrement pour la course organisée sous une forme compétitive. Il n'y a absolument rien de naturel dans le fait de chercher à devancer quelqu'un lors d'une épreuve aussi codifiée que l'est une compétition sportive.

Le sport tel qu'on le connaît aujourd'hui est en effet une invention récente, qu'on peut précisément situer (l'Angleterre) et dater (le XIX^e siècle)². Il y avait certes des affrontements physiques auparavant, mais ils prenaient une forme très différente : le principe de l'égalité des chances n'était par exemple pas à l'œuvre dans la plupart des jeux dits traditionnels. La composition des équipes épousait les contours des clivages préexistants (*via* par exemple des affrontements entre célibataires et mariés, sans se soucier du nombre de concurrents dans les différentes équipes). De même, l'idée d'une règle commune à l'ensemble des pratiquants n'était pas nécessairement de mise et, de fait, généralement absente. Il a été montré, par Elias et Dunning ([1986] 1994) notamment, que ce mode particulier d'organisation des affrontements physiques qu'est la compétition sportive épouse les valeurs du contexte (l'Angleterre victorienne) qui la voit naître. Le fait de mettre en place les conditions d'une concurrence « parfaite », *via* une égalité des chances et une unicité des règlements destinées à faire émerger les sportifs les plus performants, est en effet tout à fait en phase avec le contexte politique et économique de l'époque, qui promeut le mérite comme nouvelle valeur centrale.

Les travaux de Gérard Bruant (1992) sur la genèse de la forme compétitive en course à pied montrent qu'il n'y avait rien d'inéluctable dans le fait que celle-ci se structure sous la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Ce détour historique, qui nous rappelle quels étaient les possibles alternatifs, est important pour dénaturaliser l'évidence qui nous fait aujourd'hui considérer comme normal le fait que tous les concurrents d'une épreuve

² Il pourrait sembler plus juste de parler de réinvention, pour tenir compte du fait qu'il a existé un espace de pratique réglementé dans le monde antique. Sur ce point, voir : Roubineau, 2024.

soient placés sur une même ligne de départ. Le travail historique de Bruant montre que ce fonctionnement est un produit historique qui s'est imposé au prix de luttes pour faire valoir ce mode d'organisation comme la forme légitime de structuration de l'affrontement physique. Il y avait à l'époque (fin XIX^e – début XX^e siècle) d'autres modes d'organisation, comme celui de la course à handicap, qui était alors plus populaire, dans tous les sens du terme. Dans ce cadre, les concurrents n'étaient pas placés sur un pied d'égalité. La distance que chacun devait accomplir était définie en fonction de ses prestations passées. Il y avait donc autant de lignes de départ que de concurrents, le but étant que l'incertitude quant au résultat final soit la plus grande, comme dans certaines courses hippiques. Le modèle que nous connaissons aujourd'hui a donc dû s'imposer contre d'autres façons de concevoir les choses. Il est donc bien la résultante d'une histoire particulière.

Autre exemple : celui du football. Il est intéressant de revenir sur les conditions de formalisation des règles de ce sport pour comprendre qu'on a, là encore, affaire à un produit qui n'avait rien d'inévitable. Comme l'ont mis en évidence de nombreux historiens britanniques, diverses façons de jouer au *folk-football* cohabitaient au milieu du XIX^e siècle (Taylor, 2008 ; Collins, 2019). D'ailleurs, ce qu'on appelle aujourd'hui rugby et football n'étaient pas clairement différenciés. Les différents groupements de joueurs et leurs dirigeants étaient alors en lutte pour faire valoir leur règlement comme étant LE règlement. Les règles du football ont émergé progressivement, au gré des rapports de forces entre ces différents dirigeants. Le fait qu'on y joue à 11 contre 11 pendant 2 fois 45 minutes est donc quelque chose de contingent. De même que le fait qu'on y joue avec les pieds !

Au-delà de ses règles spécifiques, c'est aussi sa formule compétitive – à savoir la structuration des compétitions sous forme de championnats ou de coupes – qui résulte d'un ensemble de conditions socio-historiques. Pendant très longtemps, le mode d'affrontement qui prédominait était celui de l'opposition ponctuelle (qui ressemble à ce qu'on appelle les « matchs amicaux » de nos jours). Le match n'était pas inséré dans une architecture intégrée réunissant toutes les équipes dans un même ensemble hiérarchisé. Aujourd'hui, l'appariement des équipes amenées à

concourir les unes contre les autres ne se définit plus sur la base de liens interpersonnels préalables, mais à partir d'un calendrier et d'un règlement définis en amont par une instance tierce chargée d'administrer l'organisation des matchs. Cette intégration compétitive est indissociable de l'existence de groupements – les fédérations – qui ont réussi à s'imposer comme les autorités organisant la pratique d'un sport et jouissant d'un monopole dans l'attribution des titres sportifs. On est là encore très loin d'un mode d'organisation spontané.

Il en va de même pour d'autres éléments centraux de l'organisation de la compétition sportive, comme le fait qu'il existe des classes de concurrents suivant leur poids (Ville, 2022) ou leur âge (El Boujjoufi, 2015), et qu'il existe, dans presque toutes les pratiques, une division binaire entre sportifs et sportives (Bohuon, 2012). Ces principes, qui structurent profondément la compétition sportive et le type de sélection qui lui est associé, sont là aussi des inventions humaines. Et le fait qu'ils fassent l'objet de controverses (*cf.* les débats actuels sur la participation des transfuges de sexe) atteste qu'ils ne sont pas figés dans le marbre, mais bien inscrits dans leur temps et susceptibles d'évoluer.

Tout cela indique que le mode de sélection qui est à l'œuvre dans le monde sportif n'a rien d'évident ni de naturel. Il procède d'une construction socio-historique liée à un ensemble d'investissements et de mises en forme tout à fait contingents.

Le champion, un produit social

Une autre idée communément admise s'agissant du sport consiste à voir le champion comme quelqu'un qui émergerait naturellement de la masse des pratiquants, en vertu de ses qualités exceptionnelles. Ce présupposé amène à considérer que ceux qui sortent victorieux d'une épreuve sont naturellement les plus performants. J'ai discuté cette analyse dans des travaux antérieurs, qui portaient sur les coureurs à pied africains qui dominent sans partage dans les épreuves de moyenne et longue distances en course à pied depuis plusieurs décennies (Schotté, 2012 ; Schotté, 2015).

Le premier élément marquant s'agissant de cet état de fait réside dans la convergence des interprétations auxquelles il donne lieu. Ce sont en effet toujours les mêmes arguments qui sont invoqués : ces coureurs

seraient dotés d'une constitution particulière, héritée de la confrontation pluri-séculaire à un environnement particulier qui les aurait pourvus de qualités d'endurance exceptionnelle. Cette grille de lecture repose sur l'idée qu'on aurait affaire au sport le plus naturel, en ce qu'il ne nécessite aucun coût et qu'il mobilise une donnée de base de la motricité humaine, à savoir courir. Dans ces conditions, le fait que les meilleurs coureurs soient tous issus de la même région du monde serait forcément la preuve que leur succès est basé sur leur supposé don.

Contre ces explications de sens commun, l'enquête sur archives et par observation participante que j'ai menée entre 2000 et 2005 montre que la réussite sportive des populations étudiées procède d'un ensemble de conditions socio-historiques. Tant que ces conditions sont réunies, ces populations sont sur le devant de la scène. Quand elles ne le sont plus, d'autres populations les remplacent. La preuve en est donnée avec le cas du Maroc. Tandis que ce pays était le deuxième pourvoyeur de médailles internationales dans les années 1990 et au début des années 2000, derrière le Kenya mais devant l'Éthiopie, il est depuis vingt ans relégué sur la scène athlétique internationale. D'où l'idée que la réussite des Marocains fin XIX^e – début XXI^e siècle procédait de conditions particulières. Celles-ci faisant aujourd'hui défaut, le succès n'est plus au rendez-vous que de façon ponctuelle.

Les coureurs marocains qui occupaient le devant de la scène athlétique étaient les produits d'un système de détection et de formation implacable. Tant que ce système existait, les Marocains brillaient en nombre. Quand il s'est disloqué, les résultats ont chuté. Le succès mondial des coureurs kenyans et éthiopiens depuis plusieurs décennies renvoie à la même logique : il est indissociable des usines à champions qui s'y sont développées et qui conduisent des centaines de coureurs à tout abandonner pour se soumettre à un régime de préparation impitoyable, en nourrissant le (mince) espoir de briller sur le plan international. Ces éléments indiquent que le mythe du champion naturel ne tient pas. Un champion est toujours le produit d'un système de formation qui le transforme aussi bien physiquement que symboliquement. Il faut en effet des dispositions particulières pour s'engager dans la compétition. Afin d'illustrer ce point, on peut partir d'un cas ancien, car il date des Jeux olympiques (JO) de 1928.

Lors de ces JO, le Mexique a aligné au marathon deux Tarahumaras, c'est-à-dire des coureurs issus d'un peuple dont les « traditions » de course sont fortement ancrées (il n'est pas rare que les individus parcourent plusieurs dizaines de kilomètres en courant chaque jour). On a donc affaire à des individus qui ont eu l'occasion de développer leurs facultés d'endurance dès leur plus jeune âge. Or, cela a conduit à des résultats modestes puisque ces deux coureurs terminèrent respectivement 32^e et 35^e de l'épreuve. Mais ce n'est pas là le plus marquant. Le plus intéressant, c'est que ces coureurs arrivèrent sur la ligne d'arrivée sans le moindre signe de fatigue. Cela dénote que courir cette distance n'était pas difficile pour eux, mais aussi et surtout que l'idée de chercher à le faire dans le meilleur temps possible n'avait pas de sens à leurs yeux. Ce n'est pas tant du fait de considérations physiologiques qu'ils furent relégués, mais pour des raisons d'ordre symbolique. Ils n'étaient pas ajustés, sur le plan des significations, à l'exercice demandé.

Ce qui vaut ici pour la course à pied vaut bien au-delà. Un ensemble convergeant de travaux montre en effet qu'il n'y a pas de génération spontanée en sport. Cela s'explique tout d'abord par le fait que le choix d'un sport ne doit rien au hasard. Toutes les enquêtes relatives aux pratiques sportives montrent en effet que celles-ci sont déterminées socialement : la probabilité qu'à un individu de faire du sport et, si c'est le cas, de choisir telle ou telle discipline est fortement marquée par son appartenance sociale. D'autres logiques pèsent également sur les possibilités d'accéder au plus haut niveau sportif. De nombreux chercheurs ont mis en évidence que les champions sont les produits d'institutions dévolues à la production de la performance. Outre l'athlétisme, cela a été mis en évidence pour la natation (Chambliss, 1988), la boxe (Wacquant, 2000), la gymnastique (Papin, 2007), le football (Juskowiak, 2011 ; Bertrand, 2012 ; Amenna, 2023). Il y a donc bien une fabrique sociale du champion, qui se repère notamment dans le fait que la puissance sportive d'un pays (objectivée *via* le nombre de médailles obtenues aux JO) est fonction de sa puissance économique et politique. Les pays qui dominent au tableau des médailles sont ceux qui sont en mesure de mettre en place des centres dédiés à la production d'une élite sportive. On est donc loin de l'idée d'un espace

compétitif « pur », non entravé, qui consacrerait automatiquement les plus « talentueux » (Schotté, 2024).

Une fiction qui légitime les inégalités

L'idée que la compétition sportive représente une forme idéale de concurrence s'appuie souvent sur l'argument suivant lequel elle récompenserait ceux qui le méritent le plus. Cela prend la forme de l'octroi de titres sportifs (celui de champion olympique par exemple), mais aussi de gains matériels. De même que la logique des honneurs sportifs fonctionne sur la logique du tout ou rien (il n'y a qu'un seul champion du monde dans une épreuve donnée), les gains économiques associés à la performance sportive sont très inégalement répartis. L'espace sportif est en effet le lieu d'une distribution très inégalitaire des gains économiques. La majorité des profits est accaparée par une minorité de joueurs. C'est ainsi que pendant que les joueurs de tennis de tout premier plan international sont multimillionnaires, leurs homologues qui excèdent la 200^e ou 300^e place au classement mondial sont des précaires qui peinent à survivre sur le circuit professionnel. On retrouve la même chose dans le football où cohabitent, dans un championnat comme la Ligue 1 française, des têtes d'affiche dont le salaire mensuel est de plusieurs millions d'euros et des joueurs qui peuvent gagner jusqu'à 1 000 fois moins. Des dynamiques du même ordre s'observent sur le plan de la visibilité : tandis que certains joueurs captent toute la lumière et les attentions médiatiques, au point de devenir de véritables « figures publiques » (Lilti, 2014), connues de tous, y compris de ceux qui ne s'intéressent pas au football, la majorité des professionnels sont des anonymes, connus seulement des spécialistes.

Cette distribution, particulièrement inégalitaire, des profits économiques et symboliques n'est pas sans lien avec la façon dont la compétition sportive est pensée. Cette perception joue en effet un rôle essentiel dans l'existence et le maintien des différences abyssales de reconnaissance observées dans l'espace sportif. Cette situation ne peut en effet perdurer et paraître inévitable à la quasi-totalité de ceux qui la commentent que parce qu'elle apparaît comme la résultante automatique d'une forme de sélection consacrant les plus méritants – ceux-là mêmes qui sont les grands bénéficiaires d'une concurrence qui se veut parfaite. Il

est frappant de constater que, sur ce plan, la majorité des économistes de métier rejoint les explications indigènes : dans les deux cas, on considère que c'est la rareté du talent qui explique les émoluments des champions les plus en vue. Si ce schéma général fait l'objet de quelques nuances, il est peu ou prou partagé par tous les commentateurs. Selon cette lecture, c'est le marché qui définit le prix d'un sportif, et cela en fonction de son talent, perçu comme d'autant plus incontestable que la forme de sélection qui le révèle est décrite comme juste. Dans cette logique, la sélection sportive conduit à faire automatiquement converger les profits vers une minorité de sportifs consacrés par cette forme de sélection³.

Une telle interprétation pose doublement problème. D'abord du fait de sa très faible portée explicative. Quelle clé de compréhension fournit-on quand on énonce qu'un sportif gagne des millions parce qu'il est doté de qualités rares sur un marché récompensant ce type de profil ? N'a-t-on pas là affaire à la description d'une forme particulière d'allocation des ressources, et non une explication de ce qui la détermine ? Cette façon d'envisager les choses pose aussi problème en ce qu'elle contribue à justifier une répartition très inégale des profits entre les concurrents. Le gain d'un sportif n'est alors pas le produit d'un ensemble de conditions sociales sur lesquelles il serait possible d'intervenir, mais quelque chose que son talent appellerait nécessairement. Le conditionnel est ici de rigueur puisque les faits invalident cette lecture : en effet, une telle répartition des profits n'a pas toujours été à l'œuvre. Elle est un produit historique qui résulte de la façon très particulière dont les marchés du travail sportif se sont structurés.

Rappeler ces éléments permet de mettre en évidence que la référence au talent et à l'idée d'une forme parfaite de sélection participe à la légitimation de cet ordre inégal, en le faisant passer non pas pour la résultante d'actions menées par divers acteurs, mais comme quelque chose d'inéluctable, découlant d'une inégale distribution des dons à laquelle nul ne pourrait rien, car inscrite dans la nature des choses. On voit ainsi

³ Ce paragraphe et les deux suivants reprennent, parfois littéralement, des analyses que je développe plus longuement dans *La valeur du footballeur. Socio-histoire d'une production collective* (Schotté, 2022).

que le mythe d'une sélection sportive idéale, qui consacrerait automatiquement les plus performants, intervient comme un outil de légitimation des énormes inégalités de traitement entre les compétiteurs les plus en vue et les autres.

Un modèle darwiniste

Partant du constat suivant lequel la compétition sportive est souvent vue comme une forme idéale de sélection, il s'est agi, dans ce texte, de discuter successivement trois implicites associés à cette idée. Au terme de cet examen critique, il est possible de réfléchir au sens que peut revêtir le fait de considérer la sélection sportive comme un modèle. Si celle-ci est un modèle, c'est celui d'une forme avancée de ce qu'on appelle le darwinisme social. Le sport, tel qu'il s'est structuré historiquement, est en effet le lieu d'une sélection généralisée visant à faire émerger une petite élite vers laquelle toutes les attentions et tous les profits convergent. Il est de fait frappant de constater que tout se passe comme s'il n'y avait que les vainqueurs qui étaient dignes d'intérêt. Le sport est ainsi le lieu où se donne à voir un culte des grands hommes ; le terme ici n'est pas à prendre dans son terme générique, puisque ces grands hommes sont effectivement des hommes. Que ce soit en termes de visibilité ou d'argent généré, la compétition sportive récompense avant tout des hommes. Elle conduit aussi, comme on l'a vu, à engendrer de très grandes inégalités entre eux, puisque les différences de revenus et de prestige sont sans commune mesure avec les différences de performances.

La sélection sportive conduit donc à porter au pinacle une poignée d'individus qui deviennent riches et célèbres, au détriment de tous les autres concurrents qui sont pourtant tout aussi nécessaires à la tenue de compétitions sportives. Pour qu'il y ait un vainqueur, il faut qu'il y ait des concurrents. Au regard dont les choses sont organisées, on pourrait aller jusqu'à dire que la plupart de ces derniers jouent le rôle de faire-valoir. Ils ne servent, d'une certaine façon, qu'à l'émergence d'un champion.

C'est la raison pour laquelle il est, si on se place sur un plan moral, problématique de voir dans le sport une forme de compétition juste et parfaite qu'il conviendrait d'imiter. C'est à ce titre qu'il peut sembler inquiétant que de nombreux secteurs semblent aujourd'hui prendre

pour modèle la compétition sportive. On peut ici suivre les analyses de la philosophe Barbara Stiegler (2019), qui montre comment les notions de sélection et d'adaptation, empruntées au registre biologique, sont au cœur du projet néolibéral⁴, qui vise à créer une concurrence généralisée à laquelle chacun est sommé de prendre part et qui dégagera une hiérarchie juste, car fondée sur une compétition dont les politiques assurent le fonctionnement équitable ; une hiérarchie juste qui dégage des gagnants et des perdants, qui, les uns et les autres, mériteraient leur situation.

Références bibliographiques

- AMENNA Yacine, 2023. *Le « rêve » de devenir footballeur. Recrutement, formation et insertion professionnelle d'une élite sportive en France et en Allemagne*, thèse de doctorat, sous la dir. de B. Petric, École des hautes études en sciences sociales.
- BERTRAND Julien, 2012. *La fabrique des footballeurs*, Paris, La Dispute.
- BOHUON Anaïs, 2012. *Le test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- BRUANT Gérard, 1992. *Anthropologie du geste sportif. La construction sociale de la course à pied*, Paris, PUF.
- CHAMBLISS Daniel F., 1988. *Champions: The Making of Olympics Swimmers*, New York, William Morrow and Company.
- COLLINS Tony, 2019. *How Football Began: A Global History of How the World's Football Codes Were Born*, Abingdon/New York, Routledge.
- EL BOUJJOUI Taïeb, 2015. « Le pouvoir d'interdire. L'invention du certificat médical d'aptitude aux sports », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 209 (4), p. 42-55, <https://doi.org/10.3917/arss.209.0042>.
- EHRENBERG Alain, 1991. *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.

⁴ Précisons que ce ne sont pas ces notions en elles-mêmes qui posent problème, mais leur application hors du domaine où elles ont leur pertinence scientifique. Ajoutons que l'expression de « darwinisme social » pose une difficulté du même type, car elle relève de l'extension abusive de certains éléments la théorie de Charles Darwin (« la lutte pour l'existence » notamment) aux sociétés humaines. Elle est utilisée ici non pas pour son adéquation aux analyses de Darwin, mais en tant que condensé sténographique des analyses qui entendent faire de la survie des plus aptes un modèle de fonctionnement pour les sociétés humaines.

- ELIAS Norbert, DUNNING Eric, [1986] 1994. *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- JUSKOWIAK Hugo, 2011. *Un pour Mille. Éléments de sociologie de la formation au métier de footballeur*, Thèse de doctorat, sous la dir. de D. Demazière & W. Nuytens, Université d'Artois.
- LILTI Antoine, 2014. *Figures publiques. L'invention de la célébrité, 1750-1850*, Paris, Fayard.
- PAPIN Bruno, 2007. *Conversion et reconversion des élites sportives. Approche socio-historique de la gymnastique artistique et sportive*, Paris, L'Harmattan.
- ROUBINEAU Jean-Manuel, 2024. *Le sport. Récit des premiers temps*, Paris, Presses universitaires de France.
- SCHOTTÉ Manuel, 2012. *La construction du « talent ». Sociologie de la domination des coureurs marocains*, Paris, Raisons d'agir.
- SCHOTTÉ Manuel, 2015. « Pourquoi les coureurs à pied africains sont-ils plus performants ? Pour une explication sociologique », *Informations sociales*, 187 (1), p. 96-105, <https://doi.org/10.3917/inso.187.0096>.
- SCHOTTÉ Manuel, 2022. *La valeur du footballeur. Socio-histoire d'une production collective*, Paris, CNRS Éditions.
- SCHOTTÉ Manuel, 2024. « La fabrique sociale de la performance sportive », *Regards croisés sur l'économie*, 35 (2), p. 24-33, <https://doi.org/10.3917/rce.035.0024>.
- SCHOTTÉ Manuel, VINCENT Joris, 2020. « Les pouvoirs du sport. Un bilan en forme de programme de recherche », in Manuel Schotté & Joris Vincent (dir.), *Le sport et ses pouvoirs*, Limoges, Pulim, p. 303-316.
- STIEGLER Barbara, 2019. « *Il faut s'adapter* ». *Sur un nouvel impératif politique*, Paris, Gallimard.
- TAYLOR Matthew, 2008. *The Association Game: A History of British Football*, Harlow/New York, Pearson/Longman.
- VILLE Sylvain, 2022. *Le théâtre de la boxe. Naissance d'un spectacle sportif (Paris-Londres, 1880-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- WACQUANT Loïc, 2000. *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone.

CHOISIR OU ÊTRE CHOISI

APPROCHES CRITIQUES DE LA SÉLECTION

La sélection est omniprésente : dans la nature comme dans la société. Elle joue un rôle clé dans l'interprétation de l'évolution biologique, à travers la théorie de l'évolution du vivant, mais aussi dans la compréhension du fonctionnement des activités économiques, par le biais de la concurrence et des « lois du marché ». Elle est souvent présentée comme le processus le plus pertinent pour atteindre la meilleure adéquation entre souhaits et possibilités, besoins et ressources. Elle régirait de nombreuses activités sociales et culturelles. L'excellence émergerait alors par la sélection. Le principe de la sélection apparaît ainsi comme une loi organisant à la fois la dynamique du monde vivant et celle des organisations sociales.

Cependant, le discours qui érige la sélection en « loi naturelle », rationnelle et efficace, s'appliquant indistinctement au monde vivant comme au monde social, est aujourd'hui largement questionné.

Connaître la sélection, ce n'est pas seulement la subir : c'est aussi prendre conscience des procédures explicites et implicites qui la produisent, des causes qui la motivent, des justifications qui la légitiment, des effets qu'elle exerce sur les individus et les collectifs. C'est ce chemin vers la connaissance que les diverses perspectives réunies dans cet ouvrage cherchent à faire émerger.

À travers trois grandes parties – sur la nature de la sélection, ses effets sur la production des inégalités, et les tensions entre sélection, organisation et émancipation –, les contributions croisent les regards de la biologie, de l'économie, de la sociologie et de l'informatique pour éclairer les logiques contemporaines de la sélection.